

**Sortie latérale de piste à l'atterrissage par vent traversier,  
collision avec un obstacle**

<b>Aéronef</b>	Avion Piper PA 28-161 Warrior immatriculé F-GDAT
<b>Date et heure</b>	Dimanche 20 novembre 2011 à 10 h 50 <sup>(1)</sup>
<b>Exploitant</b>	Club
<b>Lieu</b>	Aérodrome de Nouméa Magenta (988)
<b>Conséquences et dommages</b>	Avion fortement endommagé

<sup>(1)</sup>Heure locale.

**DÉROULEMENT DU VOL**

A l'issue d'un vol local de 40 minutes, la pilote, accompagnée de trois passagers, s'intègre dans le circuit de l'aérodrome de Nouméa Magenta pour un atterrissage sur la piste 17 revêtue.

Elle se présente en finale avec une vitesse de 70 kt. Le contrôleur annonce un vent du secteur 90° pour 8 kt avec un maximum à 12 kt. L'avion touche la piste environ 300 mètres après le seuil et rebondit. Il atterrit de nouveau, se déporte sur la gauche, sort latéralement de piste et heurte un panneau de signalisation. Il termine sa course soixante-dix mètres plus loin.

La pilote explique qu'elle a senti une rafale de vent au moment du rebond puis une seconde rafale après le second touché des roues. L'avion a semblé perdre son adhérence et s'est déporté malgré des actions sur les commandes de vol et les freins.

Les conditions météorologiques relevées par la station météorologique de l'aérodrome étaient les suivantes : vent du 90° pour 6 kt, FEW à 4 600 ft, BKN à 30 000 ft, visibilité supérieure à 10 km, température 29 °C, QNH 1016 hPa.

Sur cet aérodrome, le pylône supportant l'anémomètre est partiellement masqué du vent d'Est par des hangars et des arbres. La manche à air est, quant à elle, située au seuil de piste 17 et n'est pas perturbée par des obstacles. Il peut en résulter une différence de mesure qui est connue des pilotes basés à Magenta. Beaucoup indiquent que, par vent d'Est, ils effectuent un atterrissage court en tenant plutôt compte des indications fournies par la manche à air.

La pilote, 36 ans, détient une licence PPL(A) de 2009. Elle totalisait 80 heures de vol dont 30 sur type, 4 heures dans les trois mois précédents et aucune dans les vingt-quatre heures précédentes. Elle connaissait l'aérodrome de Magenta.

**CONCLUSION**

L'accident est dû à une prise en compte insuffisante des effets du vent traversier par la pilote. Une sous-estimation de la force du vent par le système de mesure de l'aérodrome a pu contribuer à perturber son jugement.